Journée d'accueil étudiants
M2
2nd degré et CPE

Mardi 05 septembre 2023

INSPE : département MEEF

MEEF
Direction
Estelle Vallet-Santamaria estelle.vallet-santamaria@u-bourgogne.fr **Julien Mugnier** julien.mugnier@u-bourgogne.fr
Service administratif formation et scolarité scolarite2d@espe.u-bourgogne.fr
Responsable du service **Paméla Koné** **Coordination 2nd degré** : **Nathalie Buchillot** M2 MEEF 2nd degré : **Nathalie Pouillot (03 80 39 35 77) Bureau R11**

Master MEEF Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation

Pour préparer aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, le département MEEF de l'INSPE de Bourgogne offre :

4 mentions de Masters MEEF en formation initiale et continue

- Master MEEF 1er degré
  → Professeur des Écoles
- **Master MEEF 2nd degré**
  → **Professeur de Collège et Lycée général ou professionnel**
- **Master MEEF encadrement éducatif**
  → **Conseiller Principal d'Éducation**
- Master MEEF pratique et ingénierie de la formation
  → Accompagnement et Analyse de Pratique Professionnelle (2A2P)
  → Enseignement et Besoins Educatifs Particuliers (EBEP)

1 Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - **entrée dans le métier** » avec 3 parcours :

- 1er degré
- 2nd degré
- Encadrement éducatif

RESPONSABLES DE PARCOURS INSPE

Parcours	Nom du Responsable M1	Nom du Responsable M2
Allemand	Sandrine Douru	
Anglais	Frédérique Lamblot	Pauline Papa
Documentaliste	Étienne Boggio	
Sciences de gestion	Dominique Laurence Fabienne Gauyacq	
Education musicale	Nadège Lemonnier	
EPS	Aurélie Varot	Sébastien Delarche
Espagnol	Elsa Lang Ripert	
Histoire Géographie	Caroline Guerin	Thierry Hohl
Lettres	Marie-Odile Contzler	Bruno Cardi
Mathématiques	Anne-Laure Thiel	Julien Mugnier
Physique- chimie	Estelle Decorse	
SES	Estelle Vallet-Santamaria	
SVT Biotechnologie	Emmanuella Di Scala	
Sc et Technologies	Jean-Christophe Chardigny	
CPE	Amélie Duguet	Dominique Pasteur

Formation M2 MEEF

Une approche par compétence des formations de l'INSPE précisé dans des descriptifs disponibles en ligne sur le site de l'INSPE

Master MEEF 2nd degré

Ce master vise à assurer une solide formation académique en lien avec la recherche et formation professionnalisante aux métiers de l'enseignement.
Il propose également dans tous ses enseignements des dispositifs destinés plus spéci préparation du concours de recrutement de **Professeur de collège et lycée.**

Renseignements : 03 80 39 35 90/92

Les disciplines proposées

Parcours de formation	Fiche descriptive		Fiche filière		
Sciences et Techniques					
Mathématiques	M1	M2	M1	M2	
Physique-Chimie	M1	M2	M1	M2	
Sciences Industrielles de l'Ingénieur	M1	M2	M1	M2	**+ d'info**
STAPS					
Education Physique et sportive	M1	M2	M1	M2	
SVTE					
Sciences de la Vie et de la Terre	M1	M2	M1	M2	

Maquette du M2 MEEF

Bloc de compétences référentiel formation	Macro-compétences	Maîtrise des ressources et composantes essentielles de la compétence
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	**EDUQUER**	connaître le contexte institutionnel
		comprendre l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives
		s'approprier le référentiel de compétences et les textes qui fondent les missions du métier, du socle CCCC
		inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines dans la perspective de leur transmission
	COMMUNIQUER	maîtriser les règles de communication et leurs usages (langue française orale et écrite, numérique, LV niveau B2)
		s'approprier la communication verbale et non verbale, matérielle et dématérialisée
		adopter une attitude favorable à l'écoute et à des échanges respectueux avec son (ses) interlocuteur(s)
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	**ENSEIGNER les SAVOIRS**	maîtriser les savoirs à enseigner
		concevoir et mettre en œuvre une séquence / des séances en favorisant l'engagement de tous les élèves et en différenciant l'enseignement
		sélectionner et analyser les ressources à enseigner et pour enseigner
		gérer et aménager des espaces de travail
		préparer des supports de travail adaptés au(x) contexte(s) de la classe
	PLANIFIER et SEQUENCER	maîtriser et mettre en oeuvre les programmes disciplinaires et le socle CCCC
		concevoir une progression qui s'inscrit dans une programmation annuelle et en conhérence avec les textes
		planifier des séquences d'enseignement / apprentissage selon les programmes et adaptées au contexte
	EVALUER	connaître les différentes formes d'évaluation et leurs fonctions
		construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins et des progrès des élèves
		analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis
		faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto- évaluation
	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	s'approprier les principes et modalités d'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers
		tenir compte des composantes cognitive, affective et relationnelle dans les apprentissages
		prévoir des stratégies d'enseignement-apprentissages qui favorisent la persévérance scolaire et l'estime de soi
		maîtriser les principes, postures et gestes professionnels établissant l'autorité de l'enseignant pour une gestion de classe efficace
		accompagner les élèves dans la construction de leur parcours
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	mobiliser les travaux des recherches permettant de questionner et d'améliorer la pratique professionnelle
		analyser, individuellement et collectivement, sa pratique et l'ajuster en vue de la rendre plus efficace.
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	**SE FORMER**	identifier et planifier les besoins d'apprentissage professionnel
	COOPERER	s'approprier des dispositifs et des techniques de travail collaboratif
		participer à l'élaboration d'un projet collectif et à sa mise en œuvre

Maquette du M2 MEEF 2nd degré

UE 1 : le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

ÉDUQUER

Agir en éducateur responsable

COMMUNIQUER

Numérique, communication orale, langue vivante

UE 2 et UE 3 : le professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

ENSEIGNER LES SAVOIRS
PLANIFIER SEQUENCER
ÉVALUER

FACILITER LES APPRENTISSAGES DE TOUS LES ÉLÈVES

Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent, autorité, gestion de classe, accompagner le parcours de l'élève, inclusion des élèves

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

Recherche, méthodologie du MÉMOIRE
Préparation et analyse du stage, ARP

UE 4 : le professeur acteur de son développement personnel

SE FORMER
COOPÉRER

(au choix)
Culture numérique
Culture artistique et patrimoniale
Culture internationale
Culture citoyenne
Culture de la recherche

Maquette du M2 MEEF CPE

UE 1 : le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

ÉDUQUER

Agir en éducateur responsable, animer l'équipe de VS

COMMUNIQUER

Numérique et VS, communication orale, langue vivante

UE 2 et UE 3 : le professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

CONCEVOIR ET ANIMER
PRENDRE EN CHARGE
ÉVALUER

FACILITER LES APPRENTISSAGES DE TOUS LES ÉLÈVES

Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent, autorité, gestion de classe, accompagner le parcours de l'élève, inclusion des élèves

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

Recherche, méthodologie du MÉMOIRE
Préparation et analyse du stage, ARP, ASP

UE 4 : le professeur acteur de son développement personnel

SE FORMER
COOPÉRER

Exercer sa créativité

Maquette du M2 MEEF

FAIRE PREUVE DE REFLEXIVITÉ

(Recherche, méthodologie du MÉMOIRE, analyse réflexive de la pratique, préparation et analyse du STAGE)

MÉMOIRE
Écrit + Soutenance

STAGE
Évaluation certificative (oral)

Maquette du M2 MEEF

- Évaluations certificatives par compétence à l'aide de tâches simples et de tâches complexes pour chacune des 9 compétences. (pour le transversal, mise en place d'un calendrier au retour des vacances de la Toussaint)

- Évaluation tout au long de l'année en CC Intégral.
- 5 Niveaux d'acquisition (0 à 4)
  $\Rightarrow$ Niveau 2 minimum sur chaque compétence pour valider l'année de master

- Pas de session 2 mais possibilité d'une seconde chance.

- Un travail sur le mémoire dès l'année de M1 (niveau 2 minimum attendu)

L'ANNÉE DE MASTER 2

Année de Master 2 MEEF 2nd degré

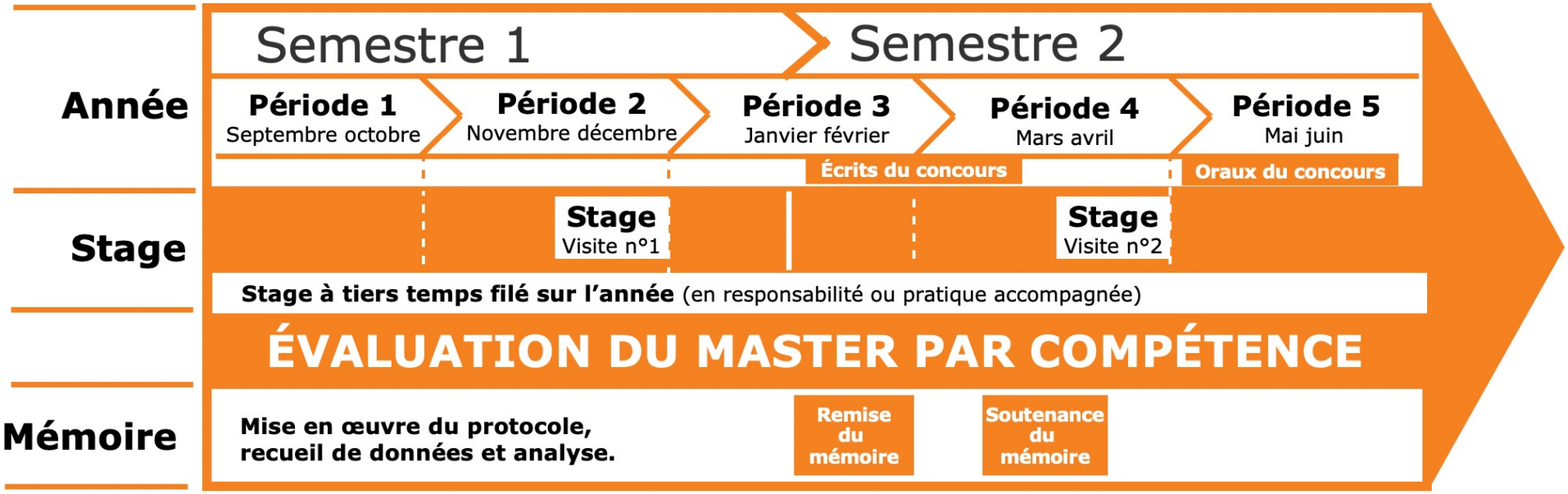

23 février 2024

ATTENTION : le redoublement en M2 n'est pas de droit

STAGES à tiers-temps à responsabilité ou SOPA

Lundis et vendredis avec co-tutorat

- 2 co-visites formatives + entretiens + comptes rendus de formation

Suivi en groupe de préparation et d'analyse de stage par un tuteur INSPE (4 x 2h)

- ❑ Suivi par un tuteur INSPE
- ❑ **Évaluations :**
- **Évaluation formative :** par compétences menée par le tuteur établissement et le tuteur INSPE tout au long de l'année : portfolio rempli par l'étudiant et CR de visite
- **Évaluation certificative** : validation de la compétence « Faire preuve de réflexivité »

  ⇒ un oral sans préparation (20 mn) à partir d'une situation singulière vécue dans le cadre professionnel qui s'élargit en s'appuyant sur le portfolio

STAGES à tiers-temps à responsabilité ou SOPA

Attention la convention ne couvre pas les sorties scolaires en dehors des jours dévolus au stage.

STAGES SOPA

Nécessité d'être inscrit en M2 pour l'établissement d'une convention

En théorie : début du stage le 11 septembre pour les PLC et le 11 septembre pour les CPE
→ Convention à récupérer en fin de semaine et à faire signer par ses tuteurs (établissement et INSPE)

Le stage, même en SOPA, demande un investissement tout au long de l'année donc jusqu'à la date de la fin des cours. Pas de dérogation possible !

Formation Transversale

- Place importante du tronc commun => culture commune.

- Tous les mercredis (S3 et S4)
  - à commencer par le mercredi 07 septembre (planning prêt sur ADE)
  - Attention aux groupes et horaires !

Formation Transversale S3

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)
pour les cours de 3 heures

UE1 le professeur acteur de la communauté éducative

Ec1 : Agir en éducateur responsable (4 h CM et 6 h TD)

(Agir en éducateur dans EDT)

Référent : Frédéric Orobon

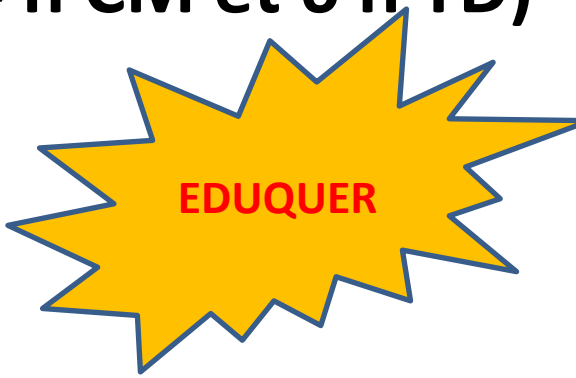

Ec2 : Communiquer

Référents : N. Laruelle, A. Desbizet et P. Papa

- Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle (12 h TD)

(Langue vivante dans EDT)

Formation Transversale S3

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h[illegible] - 16[illegible]
pour les cours de 3 heures

RENDRE PLUS EFFICACE SON ENSEIGNEMENT

UE 3 : le praticien réflexif

Ec1 : Rendre plus efficace son enseignement

- Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent (16 h CM) (Adolescent dans EDT)
  Référent : Nathalie Cartière

- Inclusion des élèves (6 h TD) (Inclusion dans EDT)
  Référent : Denis Tavant

- Autorité et gestion de classe (9 h TD) (Autorité ou Gestion de classe dans EDT)
  Référent : Frédérique Lamblot

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

Ec2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche

- Ec2a : Recherche et mémoire (cadre théorique) (8 h TD et 2 h TP) (Méthodo dans EDT)
  Séminaire de recherche (15 h TD) (Séminaire dans EDT)
  Analyse Réflexive de la Pratique (ARP) (6 h TP) (ARP dans EDT)
  Référent : Nathalie Charvy

- Ec2b : Stage (par les formateurs disciplinaires) (6 h TP durant les jours des formations disciplinaires)

Formation Transversale S3

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)
pour les cours de 3 heures

UE4 : Le professeur acteur de son développement professionnel

Ec 1 : se former à : (15 heures) (Culture dans EDT)

- **Culture numérique**
- **Culture artistique et patrimoniale**
- **Culture citoyenne**
- **Culture internationale**
- **Culture de la recherche**

Attention Groupes spécifiques de TD !!

Référents : Nicolas Laruelle, Marie-Odile Contzler, Thierry Hohl, Julien Mugnier ou Dominique Laurence

Formation Transversale (Groupes spécifiques)

- UE 1 : La langue vivante (anglais ou espagnol) maintient du choix de M1 (12 heures)

- UE 3 : Recherche (Le thème du séminaire) (15 heures)

- UE 4 : « Culture » (15 heures) (maintient du choix de M1)

Formation Transversale – Emploi du temps

- Planning sur ADE
- Groupes sur le site du Département MEEF
  - > http://meef.u-bourgogne.fr/
  - > Info dès aujourd'hui (puis de nombreuses mises à jour)

⇒ Début des cours : le mercredi 06 septembre

⇒ Nous avons de nombreux intervenants et il peut y avoir des changements (merci de consulter régulièrement votre boîte mail)

⇒ Attention aux horaires !

Formation Transversale S4

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h30)
pour les cours de 3 heures

UE1 le professeur acteur de la communauté éducative

Ec1 : Agir en éducateur responsable (5 h TD)

Référent : Frédéric Orobon

EDUQUER

Ec2 : Communiquer

Référents : N. Laruelle, M-O. Contzler et P. Papa

- Usage responsable d'internet et numérique éducatif (8 h TD) (Num dans EDT)
- Maîtrise de la langue française (9 h TD)

(Com dans EDT)

COMMUNIQUER

Formation Transversale S4

Sur le site Dumont tous les mercredis (9h30 - 12h30 & 13h30 - 16h)
pour les cours de 3 heures

RENDRE PLUS EFFICACE SON ENSEIGNEMENT

UE 3 : le praticien réflexif

Ec1 : Rendre plus efficace son enseignement

- Développement de l'adolescent (6 h TD)
  Référent : Nathalie Cartière

- Accompagnement du parcours des élèves (12 h TD)
  Référent : Magali Dambrin

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

Ec2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche

- Ec2b : Stage (par les formateurs disciplinaires) (6 h TP durant les jours des formations disciplinaires)

Évaluations des formations du Master

CPER (conseil de perfectionnement)

1. Ils concernent les grands domaines disciplinaires et se réunissent deux fois dans l'année.

2. Y sont représentés : responsables (UFR, INSPE) des formations (disciplinaires, transversales), des représentants du rectorat, des enseignants et des étudiants (M1 & M2)

3. Permet de faire un bilan et de réfléchir collectivement à des évolutions des formations

Mise en garde

BU INSPÉ SITE DUMONT

→ Votre **carte d'étudiant-stagiaire** est votre carte de BU
*Une **carte provisoire** peut vous être établie en BU si vous ne disposez pas encore de la carte d'étudiant (Pass'uBFC).*

→ Informations pratiques sur bu.u-bourgogne.fr
Accès au compte-lecteur et aux ressources numériques

→ Nb de **prêts par BU** : 10 livres / 10 n° de revues / 5 DVD, pour 2 semaines, renouvelables une fois.
Les prêts se cumulent, d'une BU à l'autre.

→ Vous pouvez emprunter dans une BU et rendre dans une autre (ex. prêt en BU INSPÉ et retour en BU Droit-Lettres)

ESPACES e-NID

L'Espace Numérique Informatique et Digital à l'INSPÉ de Dijon est constitué de deux espaces équipés de matériels numériques adaptés à diverses situations de formation, mis à disposition des formateurs et des étudiants sous diverses modalités d'utilisation.

Accessible aux étudiants

- Accompagnés d'un formateur dans le cadre d'une formation.
- En présence d'un responsable numérique dans les temps libres de cours.

Emprunts de matériels

- Les matériels transportables (Visualiseurs, classes tablettes, caméras, ...) peuvent être empruntés pour une durée limitée à 15 jours sous conditions de réservation

Pour avoir accès aux espaces et aux matériels vous devez en faire la réservation sur le portail applicatif :
https://annuaire.inspe.u-bourgogne.fr/portail/ rubrique « Outils »

RESTAURATION (site Dumont)

ETUDIANTS 2022-2023
Le site INSPE de Dijon Dumont met à votre disposition un service de restauration. Le menu de la semaine est affiché à l'entrée du self. Il est également disponible sur le site internet de l'INSPE (https://annuaire.espe.u-bourgogne.fr//MENU.pdf) Celui-ci fonctionne du lundi au vendredi.

L'accès au self est ouvert de 11h30 à 13h00.
L'accès au service se fait par l'achat de tickets repas, propres à l'INSPE (il ne s'agit pas de tickets C.R.O.U.S.)

Les modalités de vente sont les suivantes :

Vente au bureau 11 – Service de gestion RdC – auprès de M. Pierre PETIT

Tous les jours de 9 H à 11H50.

Tickets vendus par carnet de 10 (à l'unité sous conditions voir bureau 11)

RESTAURATION (site Dumont)

Tarif : *3,70 € le repas*, soit 37 € le carnet de 10.
Les tarifs sont susceptibles de changer au 01/01/2022.

Il peut vous être demandé de prouver votre qualité d'étudiant en présentant votre carte d'étudiant.

Les tickets ne sont pas remboursables.
Ils sont également utilisables sur le site INSPE de Macon.

Le service fonctionne comme un self traditionnel :
Entrée + Plat + Accompagnement + Fromage **ou** yaourt + Dessert **ou** Fruit

Il n'est pas autorisé d'apporter votre propre repas dans le réfectoire et de manger dans les salles de cours !

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Dijon
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Rentrée 2022-2023
M2 2nd degré

INSPE et UFR : qui fait quoi ?	
INSPE	**Composantes**
Inscriptions administratives	Enseignements portés par l'UFR : - Emplois du temps - Organisation des TS
Fiches de transfert (départ ou arrivée) en cas de changement d'université	
Dispense d'assiduité en cas de statut salarié (demande à effectuer le 30 septembre au plus tard sauf si contrat de travail signé au-delà).	
Enseignements transversaux et portés par l'INSPE : - Emplois du temps - Organisation des évaluations (TS et TC) - Gestion des résultats (niveaux d'acquisition)	
Suivi des stages	
Organisation des jurys	
Communication des résultats	

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Dijon
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Rentrée 2022-2023
M2 2nd degré

INSPE et UFR : les contacts par parcours

Responsable bureau 2nd degré : Nathalie BUCHILLOT	
scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr	
M2	**Gestionnaire : Nathalie Pouillot** **Nathalie.Pouillot@u-bourgogne.fr** (03 80 39 35 77)

Inscription à l'université

- Date limite : 15 jours après la rentrée soit le 19/09/2023 au plus tard

- Pas d'inscription = pas de convention de stage, interdit d'examens

- Les étudiants rencontrant des difficultés techniques son invités à demander un RDV en présentiel par mail à scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr en indiquant en objet « DEMANDE RDV IA + le nom du diplôme ».
  Un RDV sera fixé sur la chaîne d'inscription sur le campus – bâtiment Gabriel sans doute sur des heures de cours mais il ne pourra pas être proposé mieux. Le mail de convocation reçu fera office de justificatif d'absence en cours.

- A partir du 1er octobre : envoi des informations uniquement sur votre boite mail uB qui doit être active ! L'activation dépend de votre inscription. L'Inspé ne communiquera que sur votre boîte mail uB.

ATTENTION : ne pas s'inscrire en temps que fonctionnaire-stagiaire !

Assiduité et gestion des absences

Les règles de gestion de l'assiduité sont en ligne sur le site de l'INSPE-Département MEEF. Conformément au référentiel LMD, **l'assiduité sera vérifiée dans toutes les disciplines en TD et en TP** par le biais de feuilles d'émargement. Il ne sera pas possible de signer la feuille en cas d'oubli a posteriori.

- les justificatifs d'absence doivent être transmis à l'INSPE (contact administratif) dans un **délai de 48h à compter de la fin de l'absence.**

- Décompte : au-delà de 3 demi-journées d'absences injustifiées, le responsable de parcours est alerté et l'étudiant est convoqué afin de faire le point sur les difficultés rencontrées.

- Au-delà de 3 demi-journées d'absence, l'INSPE fait remonter l'information au CROUS, pour les étudiants boursiers.

Assiduité et gestion des absences

Les <u>répartitions dans les groupes</u> doivent être respectées. Donc, pas de changement pour convenance personnelle ou à l'initiative de l'étudiant :

- salles réservées en fonction des capacités d'accueil
- feuilles d'émargement établies selon les groupes et **changement sans justification considéré comme une absence injustifiée**
- L'articulation des contenus de cours est étudiée en fonction des groupes. Tout changement entraine pour l'étudiant un risque de perdre des informations pédagogiques

RAPPEL : Qu'est-ce qu'une absence injustifiée ?

- Une absence sans justificatif fourni dans les 48h
- Un changement de groupe à l'initiative de l'étudiant
- Un oubli de signature sur la feuille d'émargement
- Un devoir non rendu ou rendu hors délai
- Un devoir rendu hors modalités de remise des devoirs (ex : un devoir rendu sous format papier dans le casier de l'enseignant, un devoir envoyé par mail directement à l'enseignant…)

Contact

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'INSPE – Département MEEF !

Présence à Dumont Bureau 2nd degré salle 55 en face de la salle 53.

Affichage dates et heures sur la porte du bureau (à consulter en cas de modification)

RAPPEL - Votre adresse mail : pensez à activer votre messagerie uB !

A partir du 1er octobre, nous ne communiquerons plus que via votre adresse mail étudiante uB ! Pensez à activez votre adresse uB après votre inscription !

- Utilisation de sondages via certaines applications ou les répartitions dans certains enseignements en cours d'année qui utilisent votre adresse uB
- limite le risque d'erreurs

Merci de votre attention

Suivez nous sur twitter :

@INSPE_BOURGOGNE

À tous
une très bonne année !

BU INSPÉ DIJON

Bibliothèque de l'INSPÉ uB

51 rue Charles Dumont - 21000 Dijon

Une BU = des ressources et une équipe au service des étudiants INSPÉ MEEF, professeurs-stagiaires et CPE !

Bibliothèque universitaire spécialisée, la **BU INSPÉ** propose des ressources pour la **formation des enseignants** :

- ✓ système éducatif
- ✓ pédagogie
- ✓ didactique des disciplines

Une BU du réseau des BU de l'uB

Mêmes outils et services
que dans les autres BU des campus uB

→ Votre **carte d'étudiant-stagiaire** est votre carte de BU

*Une **carte provisoire** peut vous être établie en BU*
si vous ne disposez pas encore de la carte d'étudiant (Pass'uBFC).

→ Informations pratiques sur bu.u-bourgogne.fr

Accès au compte-lecteur et aux ressources numériques

Une BU du réseau des BU de l'uB

Options pour faciliter votre organisation

Nb de **prêts par BU** : **20 documents + 5** (aux conditions spécifiques)
Durée du prêt : 2 semaines (renouvelable une fois)

→ On peut emprunter dans une BU, **rendre dans une autre BU**
(ex. prêt en BU INSPÉ et retour en BU Droit-Lettres)

→ Prêts entre site (**PES**) possibles entre sites distants,
avec retrait dans « votre » bibliothèque de référence

Une BU du réseau des BU de l'uB

Site des BU uB : **http://bu.u-bourgogne.fr**

Une BU du réseau des BU de l'uB

Site des BU uB : **http://bu.u-bourgogne.fr**

Le site pour accéder :

- au **moteur de recherche des BU uB** :
  signalement des références des documents disponibles, physiques (en BU) ou en ligne (abonnements des BU + en libre accès)
- directement aux **ressources numériques** sur abonnement, comme Cairn.info, Dalloz, Europresse…
- à votre **compte-lecteur** (renouvellement de prêt, réservation, sauvegarde de résultats de recherche…)

Une BU du réseau des BU de l'uB

Site des BU uB : **http://bu.u-bourgogne.fr**

Nota bene ! Pour disposer de toutes les info. et de l'accès effectif aux ressources, *a fortiori* vos PC personnels,

connectez-vous systématiquement à votre compte-lecteur.

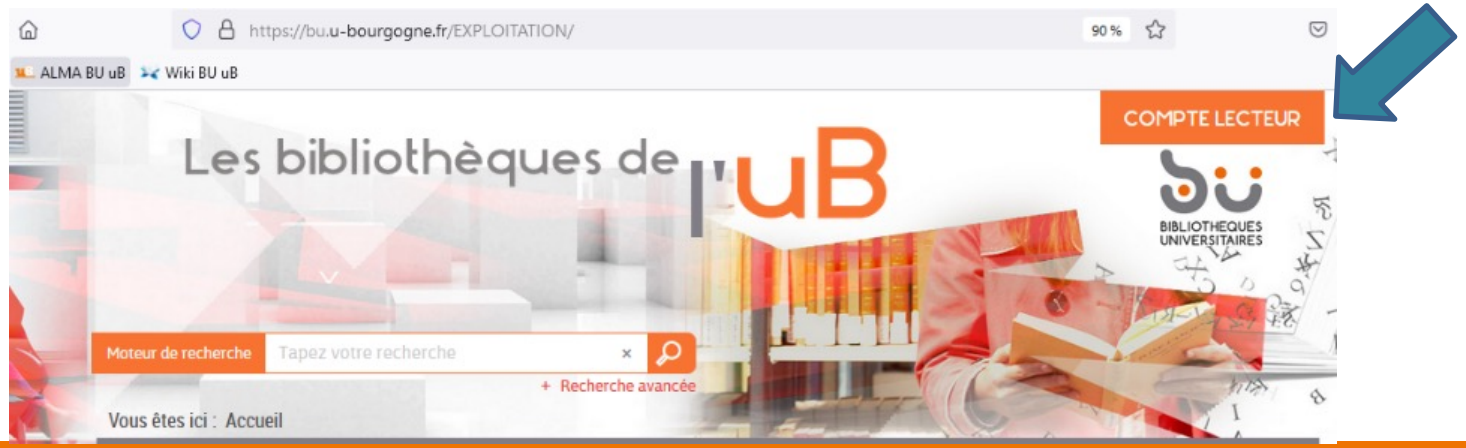

BU INSPÉ Dijon : horaires d'ouverture

Horaires habituels d'ouverture :	
Lundi	8h30 - 18h
Mardi	8h30 - 18h
Mercredi	8h30 - 18h
Jeudi	8h30 - 18h
Vendredi	8h30 - 17h

Si modifications horaires il y a, elles sont indiquées sur le site des BU, diffusées via Twitter.

La BU INSPÉ Dijon est implantée **dans l'atrium** du site INSPÉ MEEF Dumont.

Sur place ou en ligne, vous trouverez les ressources pour

→ documenter, compléter vos cours INSPÉ

→ préparer vos cours (niveau primaire ou secondaire)

→ collecter la documentation nécessaire pour le mémoire ou rapport MEEF

L'ensemble de l'équipe est à votre service pour accompagner votre parcours de formation en matière documentaire

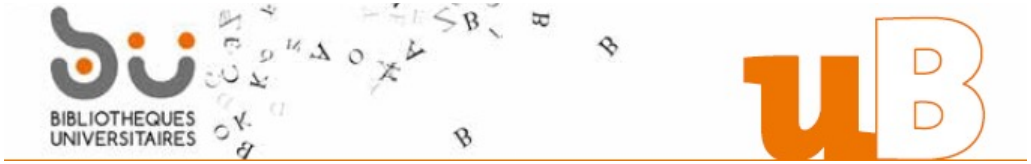

Toutes les informations sur

bu.u-bourgogne.fr

et sur Twitter @bibliothequesub

Vous pouvez nous contacter directement

bibliotheque.dijon@inspe.u-bourgogne.fr

et par téléphone

03 80 67 09 45